

Réunion du Conseil Municipal du 23 mai 2020 à 18h30

Membres en exercice : 11

Présents : BERTRAND Christine, CRESPI André, de BOISGELIN Bernard, GEOFFROY Sébastien, HOUBEN Régine, KINZIGER Pascal, NARDELLA Chrystel, PEGLION Bernard, PINATEL Stéphane, RAYNOIRD-THAL Philippe

Etait excusée : AUBREGAT Mireille

Secrétaire de séance : BERTRAND Christine

Assesseurs pour les points 2 ; 3 et 9 : KINZIGER Pascal et PINATEL Stéphane

*Vu la circulaire du 17 mars 2020 sur l'élection des conseillers municipaux et des conseillers communautaires et des exécutifs et fonctionnement des organes délibérants qui autorise entre autre la tenue de la réunion d'installation du conseil municipal dans une salle autre que la salle du conseil municipal, la réunion s'est tenue dans la salle polyvalente de l'Ecole des Pallières.*

**LE CONSEIL MUNICIPAL :**

1	Pour garantir les mesures sanitaires en vigueur, le huis clos est décidé.
2	Sous la présidence du doyen de l'assemblée, Monsieur André CRESPI, Est déclaré installé, Et procède à l'élection du Maire. Monsieur de BOISGELIN Bernard est élu Maire
3	Détermine le nombre d'Adjoints à DEUX et procède à l'élection des Adjoints : Monsieur CRESPI André est élu premier adjoint au Maire, et Madame NARDELLA Chrystel est élue deuxième adjoint au Maire
4	Lecture de la charte de l'Elu Local par Monsieur le Maire
5	Fixe du montant des indemnités de fonction du Maire et des Adjoints (commune – 500 habitants) : Maire : 25.5 % de l'indice brut 1027 Adjoints : 9.9 % de l'indice brut 1027
6	Définit les délégations du Conseil Municipal au Maire
7	Fixe le nombre de membres du Comité Communal d'Action Sociale : 8 (+ le maire/président de droit)
8	Elit les membres du Conseil Municipal au sein du CCAS : AUBREGAT Mireille – BERTRAND Christine - NARDELLA Chrystel – RAYNOIRD-THAL Phippe  Arrivée de Madame AUBREGAT Mireille
9	Elit les représentants au sein du Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de l'Ecole des Pallières : Titulaires : de BOISGELIN Bernard – PINATEL Stéphane Suppléants : AUBREGAT Mireille – Régine HOUBEN
10	Questions diverses : Possibilité de recevoir dossiers et documents suffisamment tôt avant chaque conseil, Questionnement sur le résultat des élections municipales et l'engagement des élus Demande de maintien, même en format réduit de la fête des mères du 06 juin par le Comité des Fêtes